



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24 - 28 avril 2006

RAPPORT DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

1. D'après ses statuts, la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) a pour fonctions de conseiller la FAO pour la formulation de politiques forestières et de vérifier et de coordonner l'application de ces politiques au niveau régional; d'échanger des informations et, par le biais d'organes subsidiaires spécialisés, de donner des avis sur les méthodes et mesures les plus adaptées pour résoudre les problèmes techniques et, enfin, de formuler des recommandations appropriées sur tous ces sujets.
2. La Commission est ouverte à tous les États Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dont les territoires se trouvent en totalité ou en partie dans la région Amérique latine, telle que définie par l'Organisation, ou qui sont responsables des relations internationales de l'un quelconque des territoires non autonomes de la région. Les pays qui souhaitent devenir membres de la Commission doivent remplir ces conditions et faire part de leur intérêt au Directeur général de l'Organisation.
3. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu sa vingt-troisième session à San José (Costa Rica) du 18 au 22 octobre 2004 à l'aimable invitation du Gouvernement du Costa Rica. Ont participé à la session des délégués de 25 États Membres et des représentants de 13 institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des observateurs de plusieurs organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales.
4. On trouvera aux paragraphes 5 à 27 un résumé des recommandations et demandes formulées par la Commission à sa vingt-troisième session.

Séminaire en cours de session: Étude sur les tendances et perspectives du secteur forestier pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. Le Secrétariat a appelé l'attention sur l'état d'avancement de cette étude qui présente les perspectives du secteur forestier jusqu'en 2020 et a demandé à la Commission de lui donner des orientations concernant l'achèvement de l'étude et son utilisation pour la planification et l'élaboration de programmes forestiers nationaux, la préparation de stratégies et la coordination des activités régionales.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

6. La Commission a recommandé que la FAO continue à appuyer les efforts faits par les pays pour améliorer leurs systèmes d'information sur la foresterie, qui devraient inclure des inventaires forestiers nationaux et la contribution du secteur forestier (produits ligneux et non ligneux) à l'économie nationale, pour faciliter la prise de décisions des pays en matière de politiques forestières.

7. La Commission a recommandé que la FAO élargisse la portée des études sur les tendances et perspectives, de façon qu'elles traitent aussi des produits forestiers non ligneux, des fonctions multiples des forêts, du paiement des services environnementaux découlant des forêts, des petites et moyennes entreprises forestières, de la santé des forêts et des marchés des produits ligneux.

8. La vingt-troisième session de la Commission s'est distinguée par la très forte participation de la société civile, conséquence du processus consultatif mis en route par les programmes forestiers nationaux et de l'importance croissante accordée par les pays à la gestion communautaire des forêts. Dans ce contexte, la Commission a recommandé que la question fasse l'objet d'un débat plus approfondi aux prochaines sessions de la Commission et du Comité des forêts, respectivement, afin d'identifier des mécanismes susceptibles de renforcer encore cette participation.

Activités forestières d'autres organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales, de la région

9. La Commission a reconnu que les activités menées dans le cadre de la coopération technique par la FAO et d'autres organismes ou institutions de la région étaient encore mal documentées. Dans ce contexte, elle a recommandé que la FAO crée un groupe de travail au Siège, dont l'objectif serait d'améliorer l'échange d'informations entre pays et organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales, sur les activités forestières menées dans la région.

Séminaire en cours de session: Programmes forestiers nationaux et dialogue international sur les forêts – Renforcer l'action régionale

10. La Commission a constaté que les services forestiers nationaux manquaient d'information sur les progrès et les résultats du dialogue intergouvernemental sur les forêts. Elle a donc réclamé à toutes les parties un effort supplémentaire et a demandé à la FAO de récapituler et de diffuser les résultats du dialogue pour améliorer la situation.

11. La Commission a noté que nombre de pays ne disposaient pas de l'expérience ou des capacités nécessaires pour parvenir à un consensus national réunissant des représentants de toutes les parties prenantes aux fins du dialogue intergouvernemental sur les forêts. C'est pourquoi elle a demandé l'appui du mécanisme pour les programmes forestiers nationaux pour remédier à cette situation dans le cadre desdits programmes.

Activités des groupes sous-régionaux de la Commission: Rapports sur les réalisations de la période 2002-2004 et élaboration et présentation des plans de travail pour 2004-2006

12. La Commission a demandé au Comité des forêts de rechercher des sources nouvelles et supplémentaires de financement pour la mise en œuvre des activités prévues par les groupes sous-régionaux.

Présentation par la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord des modalités des Groupes de travail

13. La Commission a recommandé que tout soit fait pour renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les deux Commissions.

Questions diverses

14. La Commission, informée de l'initiative prise par la FAO d'élaborer un code d'usages régional pour réduire l'impact de l'exploitation des forêts humides tropicales d'Amérique latine et des Caraïbes, a recommandé que les normes soient étendues à toutes les forêts de la région, dans la mesure où certains pays possédaient d'importantes forêts qui n'étaient pas tropicales. La Commission a également souligné la nécessité de tenir compte des codes formulés ou en cours d'élaboration par d'autres organismes et initiatives.

15. Plusieurs délégués du Sous-Group régional pour l'Amérique centrale et le Mexique ont demandé que ce Groupe s'appelle désormais "Groupe sous-régional mésoaméricain".

16. La Commission a demandé à la FAO d'organiser une réunion des chefs des services forestiers de la région juste avant la réunion de mai 2005 du Forum des Nations Unies sur les forêts, afin de parvenir à un consensus sur l'ordre du jour de cette réunion.

QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION COMME MÉRITANT L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS

17. La Commission a recommandé que la FAO continue à aider les pays à améliorer leurs systèmes d'information sur la foresterie, qui devraient désormais inclure des inventaires forestiers nationaux et la contribution du secteur forestier (produits ligneux et non ligneux) à l'économie nationale, pour faciliter la prise de décisions des pays en matière de politiques forestières.

18. La Commission a recommandé que la FAO élargisse la portée des études sur les tendances et perspectives, de façon qu'elles traitent aussi des produits forestiers non ligneux, des fonctions multiples des forêts, du paiement des services environnementaux découlant des forêts, des petites et moyennes entreprises forestières, de la santé des forêts et des marchés des produits ligneux.

19. La vingt-troisième session de la Commission s'est distinguée par la très forte participation de la société civile, conséquence du processus consultatif mis en place par les programmes forestiers nationaux et de l'importance croissante accordée par les pays à la gestion communautaire des forêts. Dans ce contexte, la Commission a recommandé que la question fasse l'objet d'un examen plus approfondi aux prochaines sessions de la Commission et du Comité des forêts, respectivement, afin d'identifier des mécanismes susceptibles de renforcer encore cette participation.

20. La Commission a recommandé que la FAO crée un groupe de travail au Siège pour améliorer l'échange d'informations entre pays et organisations internationales intergouvernementales ou non gouvernementales, sur les activités forestières menées dans la région.

21. La Commission a noté que nombre de pays ne disposaient pas de l'expérience ou des capacités nécessaires pour parvenir à un consensus national réunissant des représentants de

toutes les parties prenantes aux fins du dialogue intergouvernemental sur les forêts. Elle a donc demandé l'appui du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux pour remédier à cette situation dans le cadre desdits programmes.

22. La Commission a noté l'importance du commerce et des accords commerciaux concernant les produits forestiers ligneux et non ligneux de la région et a recommandé que la FAO garde cette question à l'étude, afin d'évaluer son impact potentiel sur le secteur.

23. La Commission a demandé au Comité des forêts de rechercher des sources nouvelles et supplémentaires de financement pour la mise en œuvre des activités prévues par les Groupes sous-régionaux.

24. La Commission a souligné le rapport étroit entre les critères et indicateurs, la certification et le commerce des produits forestiers et a recommandé que la FAO suive cette question pour en déterminer les éventuelles conséquences.

25. Notant l'incidence élevée des incendies de forêt causant de sérieux dommages dans la région, la Commission est convenue d'appeler l'attention du Comité des forêts, à sa dix-septième session, sur les conclusions de la Conférence panaméricaine sur les incendies de forêt qui se tiendrait immédiatement après la vingt-troisième session de la Commission. Elle a également noté avec satisfaction que la prochaine Réunion ministérielle sur les forêts, qui se tiendrait au Siège de la FAO en mars 2005, ferait état des accords internationaux sur la gestion et la maîtrise des incendies de forêt.

26. La Commission a recommandé que les pays intègrent les forêts dans leurs plans nationaux de développement et leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Elle a recommandé également que le Comité des forêts souligne le rôle des forêts dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que les membres de la Commission cordonnent leurs efforts à cette fin dans le cadre des plans de travail des Groupes sous-régionaux.

27. Vu l'importance des forêts pour dans la région et l'appui fourni par la FAO aux pays, la Commission a recommandé que le Département des forêts de la FAO soit renforcé.